

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	14	/	1

Date de la convocation
13 avril 2026

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt six
et le vingt mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHER, 1^{er} adjoint.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL C., MARTEL D., OUDIN A., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : CHABIDON D.,

N° 27042026005

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget 06200 de la commune de Chaspuzac et constatant que le CFU présente :

**AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET
PRINCIPAL 06200**

un excédent de fonctionnement de clôture de	196 174.07 €	un déficit de fonctionnement de clôture de	0.00 €
--	--------------	---	--------

Décide d'affecter le résultat comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (prévu au budget – C/023)	
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
● exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	196 174.07 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
● affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	0.00 €

Vote

Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 28 avril 2026

et publication ou notification

Du 28 avril 2026

**AR Prefecture**043-214300626-20260427-27042026005-DE
Reçu le 28/04/2026